

# CERTIFICAT MEDICAL D'ABSENCE DE CONTRE-INDICATION A LA PRATIQUE DU SPORT OU DE LA COURSE D'ORIENTATION (CACI)

Les dispositions du code du sport relatives au certificat médical ont été modifiées par la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé (articles L. 231-2 à L. 231-2-3 et articles D. 231-1-1 à D. 231-1-5) ainsi que par le décret n°2016-1157 du 24 août 2016 relatif au certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport et le décret n° 2016-1387 du 12 octobre 2016 modifiant les conditions de renouvellement du certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport (articles D. 231-1-1 à D. 231-1-5)

- Si la licence sollicitée ouvre droit à la participation à des compétitions le certificat médical doit mentionner spécifiquement l'absence de contre-indication de la pratique du sport ou de la course d'orientation, en compétition.

- Si la licence sollicitée ouvre droit à la pratique de course d'orientation sans participation aux compétitions sportives (licence dirigeant) le certificat médical doit mentionner uniquement l'absence de contre-indication de la pratique du sport ou de la course d'orientation.

**Je soussigné(e), Docteur**

---

**Certifie que M./Mme<sup>1</sup>**

---

**Né(e) le**

---

**Présente, à ce jour, une absence de contre-indication médicale apparente à la pratique du sport ou de la Course d'Orientation<sup>1</sup> en compétition<sup>2</sup>**

S'il y a lieu, sports exclus :

---

---

**Date, signature et cachet du médecin**

---

**AUTORISATION DU RESPONSABLE LEGAL (pour les mineurs)**

Je soussigné(e), M./Mme<sup>1</sup> \_\_\_\_\_ (père, mère ou représentant légal<sup>1</sup>)  
autorise mon fils - ma fille<sup>1</sup>, à pratiquer la course d'orientation en compétition

Fait le

Signature

---

<sup>1</sup> Rayer les mentions inutiles

<sup>2</sup> Rayer la mention si pratique non-compétitive

